



## AVIS AUX MÉDIAS

# Rappel de la Chambre

Ottawa, Ontario – Le 22 mars 2020

Conformément à l'article 28(3) du Règlement, l'honorable Anthony Rota, Président de la Chambre des communes, a donné avis pour la convocation de la Chambre le mardi 24 mars 2020, à 12 heures, afin d'étudier des mesures liées à la pandémie de la COVID-19.

### Contexte supplémentaire

Le vendredi 13 mars 2020, la Chambre a adopté une motion par consentement unanime pour demeurer ajournée jusqu'au lundi 20 avril 2020, pourvu que, pendant l'ajournement, la Chambre puisse être rappelée, conformément à l'article 28(3) du Règlement, pour l'étude de mesures visant à traiter des répercussions économiques de la COVID-19 et des répercussions sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

La section intitulée « [Rappel de la Chambre alors qu'elle est ajournée](#) » du chapitre 8 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017, précise que :

Lorsque la Chambre est ajournée, le *Règlement* permet qu'elle soit rappelée avant la date prévue pour poursuivre ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à la date du rappel.

[L'article 28\(3\) du Règlement](#), qui permet un rappel de la Chambre, se lit comme suit :

Si, pendant l'ajournement, le Président, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le *Règlement* ou par une motion d'ajournement, le Président peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

La Chambre des communes a été rappelée à 12 autres occasions, la dernière fois étant le 8 septembre 1992. Pour une liste complète des rappels lors de périodes d'ajournement précédentes, veuillez consulter l'annexe 12 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017, « [Les rappels de la Chambre des communes pendant des périodes d'ajournement depuis 1867](#) ».

Pour des mises à jour, veuillez suivre [@CdcPresidence](#) et [@CdcChambre](#).

### Pour plus de renseignements :

Heather Bradley  
Directrice des communications  
Bureau de la Présidence de la Chambre des communes  
613-995-7882  
[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)